



Onzième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Convocation d'une conférence économique mondiale

Union des Républiques socialistes soviétiques : Projet de résolution

L'Assemblée générale,

Attachant une grande importance aux efforts collectifs des Etats destinés à développer la coopération économique internationale en tant que facteur important de la coexistence pacifique des Etats à systèmes sociaux différents et de l'affermissement de la confiance dans les relations entre les peuples;

Reconnaissant que le développement de la coopération économique internationale sur la base du respect de la souveraineté, de l'égalité et du profit mutuel contribuera à l'élargissement des marchés intérieur et extérieur de tous les pays, à l'accroissement de la production et de l'emploi et, partant, à l'élévation du niveau de vie des peuples;

Considérant qu'il y a lieu d'examiner sous tous les rapports et avec le concours de tous les pays intéressés les questions relatives au développement ultérieur du commerce international;

Attachant une importance primordiale, dans les conditions actuelles, aux problèmes du développement économique des pays sous-développés;

Reconnaissant l'existence d'une série de problèmes internationaux de crédit et de financement qui touchent aux intérêts vitaux des peuples de nombreux pays;

Décide de convoquer en 1957 une conférence économique mondiale pour l'étude des problèmes économiques suivants :

- a) Développement ultérieur du commerce international et création d'une organisation internationale du commerce dans le cadre de l'ONU;
- b) Coopération économique internationale en vue de contribuer à la création d'une économie nationale indépendante dans les pays sous-développés;
- c) Problèmes internationaux de crédit et de financement;

Charge le Secrétaire général :

- a) De préparer l'ordre du jour et le règlement intérieur de la Conférence économique universelle et de les soumettre à l'approbation du Conseil économique et social, à sa vingt-troisième session;
- b) D'envoyer au gouvernement de tous les pays du monde une invitation à cette conférence.
